

27 décembre 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FAIVELEY

(Eurolist)

Par courrier du 16 novembre 2006, reçu le 20 décembre 2006, la société Bestinver Gestion SGIIC SA (CL Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds et SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 octobre 2006, par suite d'une cession d'actions, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAIVELEY et détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, 620 835 actions FAIVELEY représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 12 529 585 actions représentant 20 666 850 droits de vote.